



# BioProGreen

N°105 Lot al Massar , route de safi  
40100 Marrakesh - Kingdom of MOROCCO

Numéro du registre de commerce : 52935  
Numéro d'identifiant fiscale : 06526963  
Numéro de CNSS : 92156444  
Numéro d'agrément d'exportation EACCE : 6410  
Numéro de Patente : 64095319

CODE SWIFT : BCPOMAMCMKH

Numéro de compte: 145 450 21211 8418239 000 743  
Adresse de la Banque : BANQUE POPULAIRE DE  
MARRAKECH BENI MELLAL  
Agence Hassan 2, Avenue Hassan 2  
Marrakech -MA- MOROCCO

Tel: +212 524 335 449, Fax: +212 524 457 961, Mob: +212 664 511 976



Website: [www.bioprogreen.com](http://www.bioprogreen.com), E-mail: [contact@bioprogreen.com](mailto:contact@bioprogreen.com)

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE L'HUILE DE NOYAU D'ABRICOT

### 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- **Identification du produit** : Liquide.
- **Nom commercial** : HUILE DE NOYAUX D'ABRICOT
- **Usage** : Alimentaire, cosmétique, pharmaceutique
- **Identification de la société** : Bioprogreen, N°105 Lot al Massar , route de safi 40100 Marrakesh

Tél : +212 524 335 449

Fax : +212 524 457 961

E-mail : [contact@bioprogreen.com](mailto:contact@bioprogreen.com)

- En cas d'urgence, appeler le centre anti poison et de pharmacovigilance 0537686464//0801000180

### 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

*Classification de la substance :*

- **Statut REACH** : exemptée d'obligation selon l'annexe II, n°9 du règlement CE n° 987/2008 de la commission amendant le règlement REACH CE n° 1907/2006, annexes IV et V
- **Classification selon le règlement CE 1272/2008** : non classifiée
- **Classification selon la directive 67/548/EWG** : non classifiée

*Éléments d'étiquetage :*

- **Mention d'avertissement** : aucune
- **Dangers relevés** : pas d'effets significatifs ou de dangers critique connus.

*Autres dangers :*

Non

### 3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom INCI	Caractéristiques chimiques	N° CAS	N° EINECS
PRUNUS ARMENIACA KERNEL OIL	Triglycérides de divers acides gras	72869-69-3	272-046-1

### 4- PREMIERS SECOURS

#### *Description des premiers secours :*

- **Ingestion** : ne pas faire vomir la victime sauf en cas d'indication d'un médecin. Consulter un médecin
- Si des symptômes apparaissent.
- **Inhalation** : respirer de l'air frais ou voir un médecin si des symptômes apparaissent.
- **Contact avec la peau** : laver avec beaucoup d'eau et du savon et bien rincer. Retirer les vêtements et Chaussures contaminés.
- **Contact avec les yeux** : laver abondamment les yeux ouverts avec de l'eau courante. Retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si des symptômes d'irritation apparaissent.

#### Principaux effets et symptômes graves et différés

#### *Effets potentiels graves sur la santé :*

- **Ingestion** : pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
- **Inhalation** : pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
- **Contact avec la peau** : pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
- **Contact avec les yeux** : pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

#### *Signes de surexposition :*

- **Ingestion** : pas d'information spécifique
- **Inhalation** : pas d'information spécifique
- **Contact avec la peau** : pas d'information spécifique
- **Contact avec les yeux** : pas d'information spécifique

#### *Consultation immédiate d'un médecin ou traitement spécifique requis :*

- **Remarques au médecin** : pas d'information spécifique
- **Traitement spécifique** : pas de traitement spécifique

### 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### *Produits d'extinction :*

- **Produit d'extinction approprié** : mousse, poudre d'extinction, sable, terre, CO2
- **Produits d'extinction inappropriés** : eau à grand jet

#### *Dangers spécifiques relevant de la substance :*

- **Eviter le contact avec des agents oxydants**
- **Produits de combustion** : fumée, CO, CO2. De l'acroléine peut se former à hautes températures

#### *Indications pour les pompiers :*

**En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en évacuant toutes les personnes aux alentours de l'incident.**

**Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire indépendant**

**avec la partie du visage entière en mode pression positive. Les vêtements des pompiers, conformément au**

**standard européen EN 469, procurera un niveau élémentaire de protection contre les incidents chimiques.**

### 6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

*Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :*

**Mêmes mesures de sécurité qu'avec les produits chimiques. Ne pas toucher ou marcher sur du matériel scindé. Porter un équipement de protection individuel approprié.**

*Précautions pour la protection de l'environnement :*

- **Eviter la propagation du produit sur les routes, et les voies de canalisation en utilisant du sable, de la terre ou des matériaux appropriés.**

*Méthodes et matériaux de confinement et nettoyage :*

- **Petit écoulement** : arrêter la fuite si cela ne présente pas de risque. Retirer le contenant de l'air d'écoulement. Diluer le produit avec de l'eau et passer la serpillière si le produit est soluble dans l'eau.  
Alternativement, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, absorber avec du matériel sec inerte et mettre à disposition du personnel de ramassage des ordures habilité dans un contenant approprié.
- **Gros écoulement** : arrêter la fuite si cela ne présente pas de risque. Retirer le contenant de l'air d'écoulement. Eviter la propagation dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les lieux confinés.  
Laver l'écoulement sans une usine de traitement effluent ou utiliser du matériel non combustible fixant les liquides (sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et mettre à disposition du personnel de ramassage des ordures habilité dans un conteneur selon les réglementations locales.

## 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

*Précautions à prendre pour une manipulation sécurisée :*

- Conseil général d'hygiène professionnelle : mêmes précautions que pour un produit chimique. Il est interdit de manger, boire et fumer sur les lieux où le matériel est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone dédiée à la restauration. Conditions de stockage sécurisé : Stocker dans le container d'origine à l'abri de la lumière dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des matériaux incompatibles et de la nourriture et des boissons.  
Garder le container bien fermé et scellé jusqu'à utilisation. Les containers qui ont été ouverts doivent être à nouveau scellés avec précaution et laissés debout pour éviter les fuites.  
Ne pas stocker dans des containers sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale.

## 8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*Contrôle des paramètres :*

Non applicable.

*Contrôle de l'exposition :*

*Mesures de protection individuelle :*

- **Mesures d'hygiène** : laver minutieusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques et avant de manger, fumer ou d'utiliser les toilettes et à la fin de la journée de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. **Protection des yeux** : lunettes de protection
- **Protection corporelle** : sélectionner un équipement de protection individuel pour le corps approuvé par un spécialiste en fonction de la tâche à réaliser et des risques encourus avant de manipuler le produit.
- **Protection des mains** : porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes au standard agréé durant tout le temps où un produit chimique est manipulé si une évaluation des risques indique cela nécessaire.

- **Protection de la peau** : sélectionner des mesures de protection appropriées et approuvées par un spécialiste pour les chaussures et la peau en fonction de la tâche à réaliser et des risques encourus avant de manipuler le produit
- **Protection du système respiratoire** : utiliser un respirateur artificiel correctement fixé conforme au standard agréé si une évaluation des risques indique cela nécessaire. La sélection du matériel respiratoire doit se baser sur la connaissance ou les niveaux d'exposition anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurisation du travail.
- **Contrôle de l'exposition environnemental** : vérifier que les émissions de ventilation et des équipements de travail industriels sont conforme aux exigences de la législation sur la protection environnementale.

## 9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : jaune
- Odeur : caractéristique
- Point d'ébullition : > 350 °C
- Point éclair : > 300 °C
- Danger d'explosion : inconnu
- Pression vapeurs à 20°C : < 1 mbar
- Viscosité à 20°C : env. 60 mPas
- Densité : à 20°C 0.91 – 0.92 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité/ miscibilité : à 20 °C eau : insoluble : à 20°C Ether : miscible

## 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Réactivité** : pas de test spécifique disponible relatif à la réactivité pour ce produit ou ses ingrédients
- **Stabilité chimique** : le produit est stable
- Possibilité de réactions dangereuses : aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
- **Conditions à éviter** : pas d'information spécifique
- **Matériaux à éviter** : voir section 7. Eviter le contact avec des agents oxydants
- **Produit de décomposition dangereux** : production d'acroléine à haute température. Production de fumée et de vapeurs irritantes lorsque le produit est chauffé pour décomposition

## 11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Information sur les effets toxicologiques** : Non toxique.
- **Conclusion** : non disponible.
- **Irritation/ corrosion** : pas d'effet irritant
- **Sensibilisation** : non disponible.
- **Cancérogénicité** : pas d'information pertinente disponible
- **Toxicité spécifique sur les organes (une seule exposition)** : non disponible.
- **Toxicité spécifique sur les organes (exposition répétée)** : non disponible

## 12-INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- **Toxicité** : non disponible
- **Persistance et dégradabilité** : produit biodégradable
- **Potentiel de bioaccumulation** : ne s'accumule pas dans les organismes
- **Mobilité au sol** : non disponible.
- **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB** : non disponible.
- **Autres effets négatifs** : pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

## 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

*Méthodes de traitement des déchets :*

- **Produit/ méthodes d'élimination** : les quantités significatives de déchets de résidus de produit ne doivent pas être éliminées dans les égouts mais traitées dans une usine de traitement effluent adaptée. Mettre le surplus et les produits non recyclables à disposition du personnel de l'élimination des ordures habilité. L'élimination de ce produit, solutions et autres produit dérivé doit être tout le temps conforme aux exigences de la protection environnementale, de la législation relative à l'élimination des déchets et à toute autre exigence des autorités locales
- **Emballage** : la génération de déchets doit être évitée ou minimisée si possible. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou l'enfouissement des déchets ne doivent être envisagés que lorsque le recyclage n'est pas faisable
- Code d'élimination UE : 13 08 99 déchets d'huile.

La classification des déchets est soumise à l'autorité individuelle des utilisateurs

## 14-INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit ne représente aucun danger selon UN, IMO, ADR/RID et IATA/ICAO

## 15-INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

*Règlements sur la sécurité, la santé et l'environnement/ législations spécifiques pour la substance :*

- Statut REACH : exemptée d'obligation selon l'annexe II, n°9 du règlement CE n° 987/2008 de la commission amendant le règlement REACH CE n° 1907/2006, annexes IV et V Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 Non classifié comme dangereux selon la directive 67/548 ou la directive CE 1999/45
- Classe de danger pour l'eau : 1 Evaluation de la sécurité chimique : complète

## 16- AUTRES DONNÉES

La présente fiche de données de sécurité complète la fiche technique mais ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les renseignements sont donnés de bonne foi sur la base de l'état actuel des connaissances du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'usage pour lequel il a été prévu